

Décoder le langage des épreuves anticipées de français

Le corpus : ensemble des textes étudiés ayant un lien entre eux. Ces textes répondent souvent à une même problématique. Un corpus regroupe les textes d'une séquence de travail, ou les textes à étudier dans le sujet de l'épreuve écrite.

La problématique : questionnement que soulève le texte ou le corpus. Dégager la problématique générale du corpus, c'est être capable de tisser des liens entre les différents textes afin d'en dégager un questionnement s'appliquant à l'ensemble de ces textes. Par exemple : « La fonction et la production du langage poétique », ou « Comment les écrivains des Lumières ont-ils déjoué la censure ? »

Les objets d'études : thèmes du programme de français des classes de seconde et de première. Seul le contenu du programme de la classe de première est vérifié lors des épreuves anticipées de français (ainsi que les compétences acquises tout au long de la scolarité). Les sept objets d'études à étudier pour le baccalauréat :

- objet 1 : Le roman et ses personnages : vision de l'homme et du monde
- objet 2 : La poésie
- objet 3 : Le théâtre, texte et présentation
- objet 4 : Convaincre, persuader et délibérer : les formes et les fonctions de l'essai, du dialogue et de l'apologue
- objet 5 : Un mouvement littéraire et culturel
- objet 6 : L'autobiographie
- objet 7 : Les réécritures

Les objets 1 à 5 sont communs à toutes les séries d'enseignement général et technique. L'objet 1 est facultatif dans les séries technologiques. Les objets 6 et 7 sont en supplément obligatoire pour la série littéraire.

Les perspectives d'étude : façon dont sont abordées les œuvres et les textes. Ces perspectives sont au nombre de quatre : l'étude de l'histoire littéraire et culturelle ; l'étude des genres et des registres ; l'étude de l'argumentation et des effets sur les destinataires ; l'étude de l'intertextualité et de la singularité des textes. Pour chaque objet d'étude, on retiendra une perspective d'étude dominante et une perspective complémentaire.

Le descriptif des lectures : dossier à envoyer environ un mois avant les épreuves et sur lequel s'appuiera l'examineur pour proposer une œuvre. Ce descriptif est réalisé en deux exemplaires : le jour de l'épreuve l'examineur vient avec le descriptif reçu auparavant, le candidat avec son propre exemplaire. Ce dossier est réalisé par le responsable des études, ici en l'occurrence les parents ou le candidat. Il contient en première page les renseignements administratifs : nom et prénom du candidat, la série du baccalauréat présenté, la mention candidat individuel, l'adresse du candidat, l'intitulé des séquences étudiées, les signatures du candidat et du responsable de l'enseignement, c'est-à-dire le parent dans le cadre de l'instruction en famille. Ensuite, chaque séquence est décrite avec mention de l'objet d'étude retenu, l'œuvre étudiée avec les détails de pages des textes ayant fait l'objet d'une lecture analytique ou le corpus détaillé des lectures analytiques des extraits d'œuvres, la problématique retenue, les perspectives d'étude, les documents complémentaires, les activités et lectures personnelles. Pour chaque séquence, les textes des extraits d'œuvres sont inclus dans le descriptif. Pour les œuvres intégrales, le candidat devra se munir, lors de l'épreuve, de deux exemplaires du livre étudié : un pour lui, un pour l'examineur.



Les mystères des épreuves anticipées de français

Voilà décodées pour vous les épreuves orale et écrite de français que les lycéens redoutent tant en classe de première.

Dans les épreuves anticipées du baccalauréat de français tout repose sur l'analyse de texte : analyser mot après mot le texte à l'aide d'outils (tonalité, lexique, figure de style, procédés d'écriture). Grâce à cela, on dégage les grandes idées du texte qui vont former une problématique¹. C'est valable à l'oral, comme à l'écrit. A l'oral, le candidat aura étudié dans l'année des textes et présentera l'un d'entre eux en organisant les grandes idées de façon à répondre à la question posée par l'examineur. A l'écrit, le candidat fera l'analyse d'un ensemble de textes que, bien souvent, il ne connaît pas, pour dégager les grandes idées, puis la problématique qui en découle. Ensuite, il organisera son écrit suivant le sujet choisi (commentaire, dissertation, écrit d'invention).

L'oral

L'épreuve dure 50 minutes : 30 minutes de préparation individuelle, 20 minutes de passage devant l'examineur dont 10 minutes de présentation du texte et 10 minutes d'entretien. L'entretien est un dialogue orienté par l'examineur en rapport avec le texte ou le corpus² présenté.

Le candidat présente sa liste de textes et d'œuvres : il a donc déjà étudié tous les textes sur lesquels il peut être interrogé. Les idées d'un texte ne changent pas, le candidat les aura forcément étudiées et apprises : il s'agit donc, durant son temps de préparation à l'épreuve, de les réorganiser en fonction de la question posée par l'examineur. La préparation de 30 minutes permet de se remémorer les idées essentielles du texte, de les



Les candidats individuels peuvent **conserver le bénéfice des notes** égales ou supérieures à 10 obtenues lors des épreuves anticipées (français et éventuellement les matières spécifiques à la série) et ceci pour chacune des épreuves passées. Ce bénéfice est possible pendant les cinq sessions suivantes pour un baccalauréat de même série. Il faut en faire la demande à l'académie immédiatement après l'annonce des résultats.

étayer par des références au texte (lexique, figure de style) et d'en organiser le plan de présentation qui est la seule inconnue dans cette épreuve.

Il est important de créer des fiches de révision pour chaque texte présenté au fur et à mesure des études et de consacrer les deux derniers mois avant l'épreuve à réviser ces fiches, ainsi qu'à relire les textes et œuvres complètes. Il est en effet indispensable d'avoir lu plusieurs fois les œuvres pour bien les maîtriser.

Il est nécessaire de lire des œuvres complémentaires à celles présentées en rapport avec les problématiques choisies : celles-ci viendront étoffer la liste présentée. L'examineur, qui en prendra connaissance en lisant la liste, ne pourra pas interroger le candidat dessus, mais ce sera le témoin du travail effectué dans l'année.

Les élèves scolarisés en présentiel sont guidés par leur professeur pour préparer leurs textes : les études sont faites en classe, les grandes idées dégagées, ils ont rarement à les rechercher eux-mêmes. Et, même s'ils les recherchent lors d'un exercice, ils en ont la correction ensuite. Il peut sembler plus facile en instruction en famille de trouver des analyses toutes faites également. C'est plus rassurant, on risque moins de faire un oubli important. Les cours du CNED disponibles gratuitement sur Internet³ décortiquent, pour la classe de première, les corpus et les œuvres. En les étudiant, on est assuré de coller aux exigences de l'Education nationale, d'avoir les bons codes.

La technique de travail que je conseille avec ces cours du CNED est la suivante :

- lecture intégrale de l'œuvre;
- lecture de la séquence de cours complète;
- nouvelle lecture des analyses des textes à présenter avec surlignage et prises de notes des points essentiels de l'analyse;
- construction de la fiche de révision.

L'écrit

En travaillant pour l'oral, on apprend à analyser un texte, ce qui est essentiel pour l'épreuve écrite. Il n'est pas prudent de faire l'impasse sur l'entraînement à l'écrit tout au long de l'année. Faire les exercices des annales, des cours gratuits du CNED³ ou de manuels scolaires est suffisant. C'est intéressant de tester la

longueur de l'épreuve qui est de quatre heures.

Le sujet comprend un ensemble de textes (le corpus) qui renvoie à au moins un objet d'étude⁴ du programme. Il est accompagné d'une ou deux questions, puis trois sujets sont possibles : un commentaire d'un texte littéraire, une dissertation sur une problématique issue du programme ou une écriture d'invention en relation avec les textes proposés.

Attention au choix de l'écriture d'invention : c'est un exercice difficile, bien loin de la rédaction imaginative libre que l'étudiant suppose. Il faut être capable d'écrire à la manière d'un auteur, ou d'écrire une lettre, un article, un discours, etc. Mais, en même temps, il faut savoir montrer toute sa connaissance de l'objet d'étude et des œuvres étudiées, ses connaissances littéraires, ce qui me semble assez subtil et pas toujours à la portée d'un élève de terminale. Ce n'est donc pas, comme beaucoup le pense, le sujet le plus facile à traiter.

Ne pas oublier que la ou les questions posées vont orienter le candidat vers la problématique du corpus et sont une aide précieuse à la réalisation de la suite du devoir.

Conclusion

Vous trouverez encore beaucoup d'autres conseils et renseignements utiles dans le livre *Le Bac Français pour les Nuls*⁵. C'est le manuel que j'ai trouvé le plus synthétique et le plus utile pour s'y retrouver dans cette épreuve sans être guidé par un professeur de français. Les épreuves y sont décrites en détails et des conseils de préparation sont donnés. On y trouvera une boîte à outils tout à fait intéressante pour travailler l'analyse des textes. Le minimum de connaissances requis pour chaque objet d'étude s'y trouve. Il peut être utilisé comme guide tout au long de l'année de préparation, pour des révisions de dernières minutes ou pour une aide ponctuelle. Mais prenez garde à vous procurer la dernière édition en date.

Kristin Leroy

1 voir encart page 14

2 voir encart page 14

3 <http://www.academie-en-ligne.fr>

4 voir encart page 14

5 de Gilles Guilleron aux Editions Générales First - ISBN 275 4 00173 5



Les épreuves sont réparties en deux groupes : le premier est passé par tous les candidats, le second ne concerne que les candidats n'ayant pas été reçus à l'issue du premier groupe.

Les épreuves du premier groupe comprennent :

- des épreuves anticipées, passées à la fin de l'année de première (français pour tous et une ou deux autres matières suivant les séries) ;
- des épreuves terminales, passées à la fin de l'année de terminale (les épreuves terminales proprement dites, ainsi qu'une épreuve de spécialité au choix selon la série, et deux épreuves facultatives maximum au choix)

Il existe tout un jeu de coefficient suivant l'importance donnée à la matière dans la série passée. Pour les épreuves facultatives, seuls les points excédant 10 sont retenus, et pour la première épreuve facultative à laquelle le candidat choisi de s'inscrire, ces points sont multipliés par deux ; si cette épreuve facultative concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par trois.

A l'issue des épreuves du premier groupe :

- les candidats ayant obtenu une moyenne de 10/20 ou plus sont

déclarés admis ;

- les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves du second groupe ;
- les candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 8/20 sont ajournés.

Les épreuves du second groupe, également appelées « oraux de rattrapage » :

Les candidats passent deux épreuves orales dans deux matières choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites du premier groupe (et ce même pour une matière dont la note obtenue à l'épreuve est supérieure à 10), y compris le français. La meilleure note obtenue (à l'épreuve du premier ou du second groupe) est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu au baccalauréat s'il obtient, à l'issue de ces oraux, une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

Un certificat de fin d'études secondaires (C.F.E.S.) est délivré aux candidats ajournés à l'issue des épreuves du second groupe.

Il existe une session de remplacement en septembre pour les candidats n'ayant pu assister à la session de juin pour cause de force majeure.